



NORMANDIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R28-2023-117

PUBLIÉ LE 25 SEPTEMBRE 2023

Sommaire

Direction interdépartementale des routes Nord-Ouest / Pôle juridique

R28-2023-09-25-00003 - Arrêté n° 2023-54 portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire délégué (6 pages)

Page 3

Direction interdépartementale des routes
Nord-Ouest

R28-2023-09-25-00003

Arrêté n° 2023-54 portant subdélégation de
signature en matière d'ordonnancement
secondaire délégué

**Arrêté n° 2023-54 portant subdélégation de signature
en matière d'ordonnancement secondaire délégué**

Le directeur interdépartemental des routes Nord-Ouest

VU :

- la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances ;
- la loi n° 82-231 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- le code des relations entre le public et d'administration, notamment son article L.221-2 ;
- le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général de la comptabilité publique ;
- le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- le décret n° 2006-304 du 16 mars 2006 portant création et organisation des directions interdépartementales des routes ;
- l'arrêté interministériel du 21 décembre 1982 modifié portant règlement de la comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;
- l'arrêté de la ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires en date du 22 juin 2022 portant nomination de M. Pascal GABET, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, directeur interdépartemental des routes Nord-Ouest à compter du 1^{er} août 2022 ;
- l'arrêté du préfet de la région Haute-Normandie, préfet de la Seine-Maritime, préfet coordonnateur des itinéraires routiers nationaux, en date du 21 juin 2006, fixant l'organisation de la direction interdépartementale des routes Nord-Ouest et l'arrêté en date du 23 novembre 2022 portant réorganisation de la direction interdépartementale des routes Nord-Ouest ;
- l'arrêté n° 23-098 du 21 septembre 2023 de Monsieur Jean-Benoît ALBERTINI, préfet de la Normandie, préfet de la Seine-Maritime, préfet coordonnateur des itinéraires routiers, portant délégation de signature à M. Pascal GABET, directeur interdépartemental des routes Nord-Ouest pour l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué ;
- la circulaire n° 2005-20 du Ministère des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer du 2 mars 2005, relative à la constatation et à la liquidation des dépenses ;
- l'organigramme du service ;

ARRETE

Article 1 :

Subdélégation de signature est donnée à :

- **Michael LANGLET**, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, directeur adjoint exploitation
- **Arnaud LE COGUIC**, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, directeur adjoint ingénierie

à l'effet de signer toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué selon l'ensemble des dispositions prévues dans l'arrêté préfectoral susvisé, y compris la validation de façon électronique dans les applications Chorus et Chorus Formulaires.

Article 2 :

Subdélégation de signature est donnée à :

- **Stéphane SANCHEZ**, ingénieur des travaux publics de l'État hors classe, secrétaire général
- **Nelson GONCALVES**, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, chef de service des politiques et des techniques
- **Hélène BUHOT**, ingénieure divisionnaire de l'industrie et des mines, adjointe au chef du service des politiques et des techniques
- **Jérôme BREVART**, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, chef du service d'ingénierie routière
- **Hélène LE MAITRE**, ingénieure divisionnaire des travaux publics de l'État, adjointe au chef du service d'ingénierie routière

à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences, y compris la validation de façon électronique dans les applications Chorus et Chorus Formulaires :

- les propositions d'engagements auprès du Contrôleur Budgétaire en Région et les pièces justificatives qui les accompagnent
- les pièces de liquidation des recettes et des dépenses de toute nature

Article 3 :

Subdélégation de signature est donnée aux chefs et agents d'unités de dépenses désignés ci-après, à l'effet de valider, y compris de façon électronique dans les applications Chorus et Chorus Formulaires, et de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences :

- les pièces de liquidation des recettes et des dépenses de toute nature

SECRETARIAT GENERAL (SG)

| NOM DU RESPONSABLE | APPELLATION DES UNITES |
|---|--|
| Franck GOUEL , ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État | Adjoint au secrétaire général |
| Luc PENARD , technicien supérieur en chef du développement durable, En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation est donnée à Isabelle HAULLE , secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle | Pôle moyens généraux, immobilier et informatique y compris la validation de façon électronique dans le logiciel Chorus DT |
| Sophie LANGLOIS , secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe supérieure Sonia DI-GRAZIA , adjointe administrative des administrations de l'État Claire DANIEL , adjointe administrative des administrations de l'État | uniquement pour l'utilisation de module « nouvelle communication » dans l'application CHORUS Formulaires |

| | |
|--|--|
| Natacha PERNEL , attachée d'administration de l'État, Ana-Maria OLIVEIRA , secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe supérieure | Pôle juridique uniquement pour les pièces de liquidation des recettes |
|--|--|

SERVICE DES POLITIQUES ET DES TECHNIQUES (SPT)

| NOM DU RESPONSABLE | APPELLATION DES UNITES |
|--|--|
| Christiane JODET , attachée principale d'administration de l'État En son absence, l'intérim comptable sera confié à Flavien MOUSSET , technicien supérieur en chef du développement durable Frédéric MERCIER , secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe supérieure | Pôle programmation et gestion des marchés |
| Romain LEBOURG , secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable Nathalie LEMONNIER , adjointe administrative des administrations de l'État Thierry HERMANTIER , adjoint administratif des administrations de l'État Sylvie RAGOT , adjointe administrative des administrations de l'État | uniquement pour l'utilisation de module « nouvelle communication » dans l'application CHORUS Formulaires |

DISTRICTS

| NOM DU RESPONSABLE | APPELLATION DES UNITES |
|---|--|
| Ophélie MOTTIER , ingénieure divisionnaire des travaux publics de l'État En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation est donnée à son adjoint Ludovic JOIN , technicien supérieur en chef du développement durable | District de Rouen |
| Thierry DANTAN , technicien supérieur en chef du développement durable Karine PRIGENT , secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale Lyse THURIN , adjointe administrative des administrations de l'État | uniquement pour l'utilisation de module « nouvelle communication » dans l'application CHORUS Formulaires |
| Benoît HAUCHECORNE , ingénieur en chef des travaux publics de l'État Eric BOGAERT , ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, adjoint au chef du district Manche Calvados Victorien SOURICE , technicien supérieur en chef du développement durable, adjoint au chef du district Manche Calvados En cas d'absence ou d'empêchement la délégation est donnée à Marc PUSTELNIK , technicien supérieur en chef du développement durable, chef du pôle exploitation de Caen | District Manche-Calvados |
| Priscillia DEBARRE , secrétaire administrative de classe exceptionnelle | uniquement pour l'utilisation de module « nouvelle communication » dans l'application |

| | |
|--|--|
| <p>Sandrine PROVOST, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale Marie-Claude CROTEAU, adjointe administrative des administrations de l'État Nadine FAUCON, adjointe administrative des administrations de l'État Esteban DOUVNOUS, adjoint administratif des administrations de l'État</p> | CHORUS Formulaires |
| <p>Pierre AUDU, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État</p> <p>En cas d'absence ou d'empêchement la délégation est donnée à Sébastien BOITTELLE, technicien supérieur en chef du développement durable, chef du pôle exploitation</p> | District d'Évreux |
| <p>Caroline LENOIR, adjointe administrative des administrations de l'État Maryline JEANNOT, adjointe administrative des administrations de l'État</p> | uniquement pour l'utilisation de module « Nouvelle communication » dans l'application CHORUS Formulaires |
| <p>Fabrice PAGE, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État</p> <p>En cas d'absence ou d'empêchement la délégation est donnée à Bernard BAILLY, technicien supérieur en chef du développement durable, chef du pôle exploitation de Dreux</p> | District de Dreux |
| <p>Véronique LE MENN, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle Nadia ZIHOUNE, adjointe administrative des administrations de l'État Christel MARTIN, adjointe administrative des administrations de l'État</p> | uniquement pour l'utilisation de module « nouvelle communication » dans l'application CHORUS Formulaires |

Article 4 :

En cas d'absence du titulaire de l'unité de dépenses, l'intérim comptable sera confié à un autre chef d'unité de dépenses.

Article 5 :

Dans le cas d'une signature subdéléguée par le directeur de la DIRNO, les décisions relatives à la présente subdélégation ainsi que toutes les correspondances ou actes relatifs aux dossiers instruits par la DIRNO devront être signés dans les conditions suivantes :

**Pour le préfet de la Seine-Maritime
et par subdélégation,**

(suivi de la fonction, du prénom et du nom du bénéficiaire de la subdélégation)

Article 6 :

La secrétaire générale de la préfecture et le directeur interdépartemental des routes Nord-Ouest sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui entrera en vigueur à compter de sa publication au recueil des actes administratifs.

Rouen, le 25 septembre 2023

**Pour le préfet de la Seine-Maritime
et par délégation,
Le directeur interdépartemental
des routes Nord-Ouest**



Pascal GABET

